



MONTMORENCY

DIRECTION DES MOYENS GÉNÉRAUX / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Secrétariat Général

Montmorency, le 2 février 2024

MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL, EST PRIE(E) DE BIEN VOULOIR ASSISTER A LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL QUI AURA LIEU LE :

JEUDI 8 FEVRIER 2024 A 20H00

**SALLE DES FÊTES
3, AVENUE FOCH**

*La séance sera retransmise en direct sur la page Facebook de la ville :
<https://www.facebook.com/VilledeMontmorencyOfficiel/>*

---oOo---

ORDRE DU JOUR

- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- COMMUNICATIONS DU MAIRE
- DELIBERATIONS

DIRECTION DES MOYENS GENERAUX-ADMINISTRATION GENERALE

1. Election d'adjoints au Maire en remplacement du 1^{er} et du 6^{ème} adjoints
2. Election d'un adjoint au Maire
3. Actualisation du tableau relatif aux indemnités des élus locaux

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

4. Modification du tableau des effectifs
5. Octroi d'avantages en nature
6. Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

.../...

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

7. Commission Communale pour l'Accessibilité – Rapport annuel 2023
8. Approbation des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR) de Montmorency
9. Convention de régularisation relative à l'implantation de bornes d'apport volontaire entre le Syndicat Emeraude, Val d'Oise Habitat et la commune

DIRECTION DES MOYENS GENERAUX – FINANCES

10. Débat d'Orientation Budgétaire – Exercice 2024

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

11. Adoption de la convention de partenariat « en scène ! » Année scolaire 2023-2024. Ensemble chorégraphique valdoisien

DIRECTION DE L'EDUCATION

12. Attribution d'une Bourse Projet Jeune (BPJ) pour un accompagnement au passage du permis de conduire à Mme Jade FAHIM
13. Attribution d'une Bourse Projet Jeune (BPJ) pour un accompagnement au passage du permis de conduire à Mme Naïa BELLAICHE
14. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Danse Sportive Montmorency (ADSM Danse)

- COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES



Maxime THORY
Maire de Montmorency

NB : Conformément à l'article 8 du Règlement intérieur du CM, les conseillers qui désireraient poser des questions orales devront les déposer **au plus tard le mardi 6 février 2024.**

Les dossiers sont consultables, conformément à l'article 5 du Règlement intérieur du CM adopté en séance le 10 décembre 2020.